

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 13 février 2013

Etaient présents :

Mmes MM. Henri JACQUOT, Michel CLAUDEL Sylvie BISSEY (BREVILLIERS) - Josette LOCH, Jacques GIRODS (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Yves GERMAIN, Christian PY (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Claude PERRIN (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATTHEY (CHAVANNE) - Lionel HENISSE, Marie-Odile NOWINSKI, Francis ABRY (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN, Jean-Claude PILLODS (COISEVAUX) - Nasser DIFFALAH (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY, Yannick CHASTRES (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Joël GOUX (ETOBON) - Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Sandrine PALEO, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Patrick PAGLIA, Elisabeth CARLIN (HERICOURT) - Jacques ABRY, Gilbert DUHOUS, Patrick CHAPOULIE (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY, Rémy VIENOT (MANDREVILLARS) - Didier DARD (SAULNOT) - Gérard CLEMENT (TAVEY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE, Jean THIEBAUD (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) - Jean-François NARDIN, Pascal MILLET (VYANS LE VAL)

Excusés :

Mmes MM. Jean-Pierre COULON (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Alain DEPOIRE (CHAMPEY) - Michel LAIZE (CHAVANNE) - Dominique LAVALETTE, Claude LAVALETTE (COURMONT) - Jean-Denis PERRET-GENTIL, Hassan ZOUBIR (COUTHENANS) - Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Bernard JACOUTOT (ETOBON) - Jean-Michel VILLAUME, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Sylvie CANTI, Leila SCHOTT Monique RAPIN (HERICOURT) - Christian GAUSSIN, Nicole LIEVRE (SAULNOT) - Denis JACOUTOT (TAVEY) - Virginie DOLOTA (TREMOINS) - Yolande POITIERS (VILLERS SUR SAULNOT) -

Procurations :

Christian GAUSSIN à Didier DARD / Jean-Marc CROISSANT à Dominique CHAUDEY / Claude STEVENOT à Danielle BOURGON / Michel LAIZE à Jean-Pierre MATHEY / Jean-Pierre COULON à Josette LOCH / Sylvie CANTI à Elisabeth CARLIN / Sophie SEYRIG à Yves GERMAIN / Jean-Michel VILLAUME à Gérard SCHARPF / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Bernard JACOUTOT à Joël GOUX

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00.

◆ *Le Président* présente le compte rendu du Conseil communautaire du 12 décembre 2012 lequel est adopté à l'unanimité.

◆ *Gérard CLEMENT* présente le CA du budget principal 2012.

En 2012, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé **5 011 049,62 €** soit **81,3 %** des crédits votés au BP (mais de 95,1% hors virement) alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à **5 586 259,17 €** soit **90,6 %** des crédits votés au BP. Cela permet au budget de fonctionnement de dégager un excédent de **575 209,55 €** (ne comprenant pas l'excédent reporté).

DEPENSES		2012	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 243 153,00 €	1 116 237,55 €
012	Charges de personnel	1 686 000,00 €	1 685 081,71 €
014	Atténuations de produits	908 890,00 €	908 889,57 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	30 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	898 464,40 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	465 377,00 €	465 364,21 €
65	Autres charges de gestion courante	866 984,00 €	815 226,05 €
66	Charges financières	5 928,00 €	5 927,21 €
67	Charges exceptionnelles	60 000,00 €	12 923,32 €
68	Dotations aux provisions	1 400,00 €	1 400,00 €
Total DEPENSES		6 166 196,40 €	5 011 049,62 €

Niveau de réalisation

81,3%

RECETTES		2012	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	727 340,90 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	36 035,00 €	60 534,40 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 867,50 €	2 867,50 €
70	Produits des services	368 370,00 €	425 008,50 €
73	Impôts et taxes	2 819 959,00 €	2 882 326,56 €
74	Dotations, subventions et participations	2 025 449,00 €	2 019 990,42 €
75	Autres produits de gestion courante	7 700,00 €	15 694,28 €
77	Produits exceptionnels	177 075,00 €	178 437,51 €
78	Reprise sur amortissement et provisions	1 400,00 €	1 400,00 €
Total RECETTES		6 166 196,40 €	5 586 259,17 €
<i>Niveau de réalisation</i>			90,6%
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>			+ 575 209,55 €
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>			+ 727 340,90 €
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>			+ 1 302 550,45 €

En 2012, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **1 998 361,20 €** soit **56,4 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à **2 187 802,49 €** soit **58,8 %** des crédits votés au BP. L'excédent d'investissement pour 2012 s'élève donc à **189 441,29 €**.

DEPENSES		2012	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	640 834,29 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 867,50 €	2 867,50 €
16	Remboursement d'emprunts	25 325,00 €	24 253,34 €
20	Immobilisations incorporelles	87 075,00 €	16 516,74 €
204	Subventions d'équipement versées	633 937,00 €	454 859,61 €
21	Immobilisations corporelles	937 196,00 €	723 335,47 €
23	Immobilisations en cours	1 148 524,90 €	706 528,54 €
27	Autres immobilisations financières	70 000,00 €	70 000,00 €
Total DEPENSES		3 545 759,69 €	1 998 361,20 €
<i>Niveau de réalisation</i>			56,4%

RECETTES		2012	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	898 464,40 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	183 500,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	465 377,00 €	465 364,21 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 150 666,29 €	1 010 361,29 €
13	Subventions d'Investissement reçues	854 527,00 €	640 909,13 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300,00 €	30,00 €
23	Immobilisations en cours	70 000,00 €	71 137,86 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	0,00 €
Total RECETTES		3 722 834,69 €	2 187 802,49 €
<i>Niveau de réalisation</i>		58,8%	
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>		+ 189 441,29 €	
<i>Résultat antérieur reporté (déficit)</i>		- 640 834,29 €	
<i>Résultat cumulé (déficit)</i>		- 451 393,00 €	
<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>		+ 764 650,84 €	
<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>		+ 851 157,45 €	

Fonctionnement : DEPENSES

Le niveau de réalisation en dépenses comme en recettes indique que les prévisions budgétaires ont été correctement évaluées. Avec **81,3 %** de réalisation en dépenses et **95,1 %** hors virement, on peut constater que les résultats sont conformes aux objectifs affichés.

En effet, les charges à caractère général du **chapitre 11**, engagées à hauteur de **1 116 237 €** ont été réalisées à **89,8 %**. Elles sont en sous réalisation par rapport au budgétisé et en baisse de 3,6 % par rapport au réalisé de 2011. Ce chapitre est en sous réalisation en raison d'un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été totalement engagées sur l'exercice (honoraires pour le SIG concernant la numérisation des cadastres, impression pour la conception du topoguide ou pour le bulletin communautaire, solde de certaines subventions en matière d'emploi...) et surtout grâce à un **effort de gestion rigoureux** engagé sur les dépenses de fonctionnement récurrentes (politique d'achat pour les fournitures d'entretien, administratives, de petit équipement).

Ce chapitre comprend essentiellement la DSP Francas pour **375 691 €**, le coût de l'alimentation sur la cantine pour **123 384 €**, la prestation de service confiée au groupe *Scolarest* pour la livraison des repas cantine avant son ouverture pour **20 207 €**, ainsi que la prestation pour les repas de la crèche pour **10 841 €**, le coût des transports sur le service périscolaire pour **92 118 €**, les contrats de prestations confiés à l'Espace jeune dans le cadre de l'emploi, l'insertion et la formation pour **9 000 €**, les études financières confiées à KPMG pour **16 249 €**, la participation aux charges des communes au titre du service périscolaire pour **13 437 €**.

Le **chapitre 12**, charges de personnel a été réalisé pour **1 685 081 €**, soit à **99,9 %**. Il est conforme aux prévisions budgétaires mais avait été ajusté par décisions modificatives budgétaires.

Le **chapitre 014**, atténuations de produits a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires. Ce chapitre correspond aux attributions de compensation versées aux Communes membres pour **567 799 €**, et au reversement au FNGIR pour **341 090 €**.

Le **chapitre 022**, concerne les dépenses imprévues de fonctionnement budgétisées à hauteur de **30 000 €**, qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser.

Le chapitre 023, concerne le virement à la section d'investissement budgétisé à hauteur de **898 464 €**, qui n'est pas réalisé.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour **465 364 €**, soit à **100 %**. Il est conforme aux prévisions budgétaires et comprend essentiellement les amortissements des biens pour **283 593 €**, les sorties d'immobilisation concernant les terrains situés aux Guinnottes pour **147 292 €**, ainsi que la plus-value réalisée sur ces terrains pour **29 782 €**. Il reprend les mêmes éléments qu'en recettes d'investissement au chapitre 040.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante a été réalisé pour **815 226 €**, soit pour **94 %**. On y retrouve le fonds de concours à la ville pour le fleurissement pour **376 000 €**, les indemnités d'élus pour **83 104 €**, nos participations au SMAU pour **25 399 €**, à la Maison des énergies pour **9 000 €**, les subventions du PLIE et le soutien aux associations : Pôle emploi pour **18 417 €**, Espace jeune pour **20 000 €**, Jardins du Mont Vaudois pour **55 564 €**, IDE pour **15 680 €**, Frip vie pour **15 000 €**, ADCH pour **95 654 €**.

Ce chapitre comprend également une subvention au COS pour **15 820 €**, les admissions en non-valeur concernant la facturation périscolaire et OM pour **6 892 €**, la subvention d'équilibre du budget annexe transport de **41 914 €**, ainsi que l'attribution de subventions aux diverses associations de droit privé.

Les charges financières au **chapitre 66** représentent **5 927 €** qui correspondent aux intérêts concernant le prêt de la Maison du territoire et aux intérêts courus non échus. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2012. On peut ainsi relever le faible taux d'endettement de la CCPH.

Les charges exceptionnelles au **chapitre 67** représentent **12 923 €**. Elles concernent principalement les subventions versées dans le cadre de l'habitat pour **12 813 €**.

Le chapitre 68, dotations aux provisions a été réalisé pour **1 400 €**, conformément aux prévisions budgétaires, il concerne les provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

Fonctionnement : RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à **90,6 %** (hors excédent reporté), ce qui témoigne d'un taux de réalisation satisfaisant.

Le chapitre 002, excédent antérieur reporté, a été budgété à **727 340 €** ; il ne fait pas l'objet d'une réalisation budgétaire.

Le chapitre 013, atténuations de charges, a été réalisé pour **60 534 €**. Il concerne les remboursements des salaires et charges et a connu une hausse très importante par rapport au montant budgétisé **+ 68 %** en raison de la perception de remboursements plus importants pour des congés maternité, congés maladie ou arrêts de travail...

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour **2 867 €** ; il concerne l'amortissement de subventions. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Le chapitre 70, ventes de produits, de prestations de service a été réalisé pour **425 008 €**, et est légèrement supérieur aux crédits budgétés, soit **+15,4 %**. Il comprend essentiellement les recettes des services : facturation périscolaire pour **258 814 €**, Multi-accueil pour **45 152 €**, régie de la médiathèque pour **7 207 €**, régie de la ludothèque pour **675 €** et la refacturation aux FRANCAS des repas cantine pour **103 085 €**.

S'y ajoutent également la mise à disposition d'un agent d'entretien au CAPC pour **3 061 €** et les provisions pour charges de l'entreprise Roger Martin pour **3 206 €**.

Le chapitre 73, impôts et taxes concerne la fiscalité. Il a été réalisé à **2 882 326 €**. Il comprend pour **2 154 729 €** : la TH (1 223 996 €), la CFE (839 139 €), le FNB (6 259 €) et des rôles supplémentaires, la CVAE pour **396 159 €**, la TASCOM pour **217 288 €**, l'IFER pour **68 434 €**, les ACTP pour **15 609 €** et le FPIC pour **30 107 €**.

Le chapitre 74, dotations, subventions et participations a été réalisé à **2 019 990 €**, soit **99,7 %** du budgétisé. Ce chapitre comprend essentiellement des dotations et compensations : DGF pour **319 511 €**, la Dotation d'intercommunalité pour **747 246 €**, l'attribution du Fond Départemental de Taxe Professionnelle (au titre de l'exercice 2011 pour **65 344 €** et au titre de 2012 pour **35 774 €**), la dotation unique de compensation de TP pour **29 000 €**, la compensation de CET pour **1 828 €** et la compensation d'exonération de taxe d'habitation pour **104 507 €**.

S'y ajoutent également les remboursements de salaires des CUI pour **27 935 €**, les prestations de service de la CAF pour **649 852 €**, les subventions du CG 70 concernant la prise en charge du fonctionnement de la cantine pour **16 701 €** et la mise à disposition du CSIAG pour **10 080 €**,

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante représente **15 694 €**, soit **+ 3,8 %** par rapport au budgétisé. Il reprend les loyers facturés pour nos locaux situés au 35 avenue Léon Jouhaux à l'entreprise Roger Martin pour **8 894 €** et le reversement de la ville pour le PRE (programme de réussite éducative) pour **6 800 €**.

Le chapitre 77, produits exceptionnels a été réalisé à **178 437 €**, et concerne principalement les cessions de terrains situés au Guinnottes pour **177 075 €**, et des annulations sur exercice antérieur pour **1 345 €**.

Le chapitre 78, reprise sur amortissement et provisions, a été réalisé pour **1 400 €** conformément aux prévisions budgétaires. Il concerne la reprise des provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

Investissement DEPENSES

Le niveau de réalisation est de **56.4%** des dépenses réalisées.

Le chapitre 001, concerne le solde d'exécution reporté, il a été budgété à **727 340 €**, et ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour **2 867 €**, et reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts, représente **16 516€**. Ce chapitre comprend le remboursement du capital de l'exercice concernant le prêt de la Maison du territoire de **14 955 €**, les prêts CAF pour les pôles périscolaire de Saulnot, Châlonvillars et Cadet Rousselle de **9 267 €**, et le remboursement d'une caution de la ludothèque de **30 €**.

Le chapitre 20, immobilisations incorporelles représente **16 516 €**. Il concerne le diagnostic amiante pour le Pâquis pour **4 659 €**, et l'acquisition de logiciel pour divers services (cantine, crèche et marché) pour **11 857 €**.

Le chapitre 204, subventions d'équipement versées représente **454 859 €**. Il a été réalisé à **71,8 %**.

Il comprend :

- les participations à la SOCAD pour l'aménagement des Guinnottes 2 pour **198 731 €**,
- les subventions aux communes dans le cadre de l'AED pour **13 703 €** ou dans le cadre de la refonte de leur PLU pour **2 500 €**,
- les subventions pour l'école de musique pour **50 000 €**,
- les subventions pour le DOJO pour **113 477 €**,
- les fonds de concours aux communes pour **70 174 €**,
- la participation aux travaux d'aménagement de la gare pour **2 111€**,
- la subvention aux Jardins du Mont Vaudois pour un apport de terre sur site pour **4 162 €**.

On retrouve au **Chapitre 21**, immobilisations corporelles **et au chapitre 23**, immobilisations en cours les dépenses liées aux opérations engagées suivantes :

- Cuisine centrale pour **754 380 €**
- Pôle périscolaire de Châlonvillars pour **210 687 €**
- Pôle périscolaire de Saulnot pour **5 170 €**
- L'Hôtel d'entreprise pour **2 145 €**
- Terrain de foot intercommunal pour **6 088 €**
- Requalification du Pâquis pour **376 348 €** (acquisitions)
- Médiathèque (livres + équipements) pour **21 777 €**

Le chapitre 27, autres immobilisations financières a été réalisé à **100 %**, il concerne uniquement un transfert de compte pour l'avance de trésorerie à la SOCAD de **70 000 €**.

Investissement RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2 187 802.49 €**, soit un taux de réalisation de **58,8 %**. Ce taux reste cohérent étant donné le taux de réalisation des dépenses d'investissement.

Le chapitre 021, concerne le virement de la section de fonctionnement budgétisé à hauteur de **898 464 €**, qui n'est pas réalisé.

Au chapitre 024, produits des cessions, nous avons budgétisés **183 500 €** pour les cessions de terrains des Guinnottes 2 à la SOCAD, celles-ci font l'objet d'une réalisation en recette de fonctionnement au chapitre 77, produits exceptionnels pour **177 075 €**.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour **465 364 €**. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves, a été réalisé à **87,8 %**, soit pour **1 010 361 €**. Il intègre l'affectation du résultat de l'année antérieure pour **859 732 €** et les remboursements du FCTVA de **150 629 €** pour trois trimestres.

Le chapitre 13, subventions d'investissement reçues a été réalisé pour **640 909 €**, et représente **75 %** du budget voté. Il comprend entre autre les subventions pour la Cuisine centrale pour **332 083 €**, pour le pôle périscolaire de Châlonvillars pour **196 075 €**, pour la plateforme de l'hôtel d'entreprises pour **25 000 €** et pour la boucle locale à haut-débit pour **68 169 €**.

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées représente **30 €**, et concerne un remboursement de caution pour la ludothèque.

Le chapitre 23, immobilisations en cours représente **71 137 €**, il concerne uniquement un transfert de compte pour l'avance de trésorerie à la SOCAD de **70 000 €**.

Au chapitre 27, autres immobilisations financière nous avons budgétisé **100 000 €** pour un remboursement partiel de l'avance consentie à la SOCAD pour l'aménagement des Guinnottes, celle-ci n'a pas été réalisée.

En conséquence, et conformément aux perspectives budgétaires, l'exercice 2012 reste positif.

L'excédent de fonctionnement est conforté et la section d'investissement dégage également un excédent. Malgré un déficit d'investissement cumulé le résultat des deux sections confondues laisse apparaître un excédent de **851 157.45 €** en intégrant les reports cumulés.

Ces résultats seront affectés aux opérations engagées qui se poursuivront sur l'année 2013.

Jacques ABRY précise que le chapitre 70 est en augmentation mais qu'il y a en contrepartie des dépenses qui viennent afficher un caractère plutôt déficitaire sur ce point.

Il ajoute que dans la lecture du chapitre 75 il ne faut pas oublier que la CCPH verse une partie au titre du FNGIR.

Le Président présente les faits saillants de l'exercice 2012 avec le transfert de la médiathèque et de la structure multi accueil, la première étape du pacte fiscal, le fond de péréquation et les opérations d'investissements conformes aux engagements.

Le Président quitte la salle, *Gérard CLEMENT*, vice président aux finances, invite l'assemblée à voter.

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif du budget principal celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	5 011 049,62 €
	Section d'investissement :	1 998 361,20 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	5 586 259,17 €
	Section d'investissement :	2 187 802,49 €

Le Président revient, il remercie le rapporteur et les services pour le travail réalisé puis invite l'assemblée à se prononcer sur l'affectation des résultats.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	727 340,90 €	575 209,55 €	1 302 550,45 €
Investissement	- 640 834,29 €	189 441,29 €	- 451 393,00 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 179 257 € et en recettes pour 110 433 € ; ils se soldent par un besoin de financement de 68 824 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2013 : Excédent	1 302 550,45 €
Solde d'Investissement - Besoin de financement	- 451 393,00 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	- 68 824,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	- 520 217,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	520 217,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	782 333,45 €
3. Report en investissement au D/001	451 393,00 €

◆ *Gérard CLEMENT* présente le CA du budget annexe OM 2012.

En 2012, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **1 557 977,65 €** soit **77,2 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **1 687 144,82 €** soit **83,6 %** des crédits votés au BP. Cela permet au budget de fonctionnement de dégager un excédent sur l'exercice de **129 167,17 €** et de **564 434,71 €** en comprenant l'excédent reporté.

DEPENSES		2012	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	165 380,00 €	119 715,42 €
012	Charges de personnel	445 500,00 €	425 238,57 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	30 128,60 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	323 371,94 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	65 555,00 €	65 550,77 €
65	Autres charges de gestion courante	973 700,00 €	939 612,84 €
66	Charges financières	2 578,00 €	2 577,87 €
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	2 082,18 €
68	Dotations aux amortissements	3 200,00 €	3 200,00 €
Total DEPENSES		2 017 413,54 €	1 557 977,65 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>77,2%</i>	

RECETTES		2012	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé

002	Excédent antérieur reporté	435 267,54 €	0.00 €
013	Atténuation de charges	100 000,00 €	138 276,04 €
042	Opérations d'ordre entre sections	10 446,00 €	10 444,63 €
70	Ventes de produits, prestations de services	1 408 000,00 €	1 441 905,29 €
74	Subventions d'exploitation	60 500,00 €	93 044,60 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	274,26 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 200,00 €	3 200,00 €
	Total RECETTES	2 017 413,54 €	1 687 144,82 €

Niveau de réalisation

83,6%

Résultat sur l'exercice (excédent)

+ 129 167,17 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

+ 435 267,54 €

Résultat cumulé (excédent)

+ 564 434,71 €

En 2012, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **69 968,24 €** alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **75 426,77 €**. Cela permet au budget d'investissement de dégager un excédent sur l'exercice de **5 458,53 €** et de **126 869,59 €** en comprenant l'excédent reporté.

DEPENSES		2012	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
020	Dépenses imprévues investissement	41 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 446,00 €	10 444,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 988,00 €	8 987,89 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	477 555,00 €	8 288,36 €
23	Immobilisations en cours	52 349,00 €	42 247,36 €
	Total DEPENSES	600 338,00 €	69 968,24 €

Niveau de réalisation

11,7%

RECETTES		2012	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	121 411,06 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	323 371,94 €	0,00 €
040	Opérations ordre entre sections	65 555,00 €	65 550,77 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	82 000,00 €	9 876,00 €
13	Subventions d'investissement	8 000,00 €	0,00 €
	Total RECETTES	600 338,00 €	75 426,77 €

Niveau de réalisation

12,6%

Résultat sur l'exercice (excédent)

+ 5 458,53 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

+ 121 411,06 €

Résultat cumulé (excédent)

+ 126 869,59 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)

+ 134 625,70 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)

+ 691 304,30 €

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2012

Les excellents résultats cumulés de ce budget annexe sont conformes aux orientations budgétaires puisque les excédents sont confortés afin de dégager des marges suffisantes pour envisager dans les meilleures conditions les investissements à venir : acquisition d'une nouvelle benne, locaux sociaux, équipements de bacs pour la redevance incitative...

Fonctionnement

La section de fonctionnement se solde par un taux de réalisation en dépenses de 77,2% et de 92 % hors virement, ce qui témoigne que les inscriptions budgétaires sont précises et maîtrisées. Pour la sixième année consécutive, et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les recettes réelles viennent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement. Les résultats sont très bons puisque le budget permet de dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 129 167,17 € et avec les reports de 564 434,71 €. Cet excédent nous permet donc de confirmer la décision prise en décembre dernier de ne pas augmenter les tarifs de la redevance pour 2013.

En dépenses, on observe que le chapitre 11, charges à caractère général a été réalisé pour 119 715 €, soit un taux de réalisation de 72,4%. Il est en sous réalisation par rapport au budgétisé grâce à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement classiques (fournitures d'entretien, administratives, de petit équipement), mais également en raison de la non réalisation de certaines dépenses : l'étude sur la redevance incitative n'a fait l'objet que d'un second acompte, les frais de formation ont été moindres tout comme les achats de composteurs et l'entretien des véhicules. Par ailleurs, en l'absence de journal du tri, les frais de communication n'ont pas été mobilisés.

Le chapitre 12, charges de personnel est de 425 238 €. Il est conforme aux prévisions budgétaires, il a été réalisé à 95,5%. Ce chapitre est en baisse de 2,2 % par rapport au réalisé de l'année antérieure.

Le chapitre 022, concerne les dépenses imprévues budgétisées à hauteur de 30 128 € qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires soit pour 65 555 €. Il correspond aux amortissements des biens sur l'exercice.

Le Chapitre 65, autres charges de gestion courante représente 939 612 € ; il a été réalisé à 96,5 %. Il comprend essentiellement les traitements et cotisations du Sytevom pour 919 965 € en hausse de 3,9 % par rapport à 2011 et les admissions en non valeur sur la redevance pour 11 442 €.

Le chapitre 66, charges financières est conforme au budgétisé. Il a été réalisé pour 2 577 € et correspond aux intérêts de la dette.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles a été réalisé à 26 % soit pour 2 082 €. Il reprend les annulations et régularisations de la redevance sur les exercices antérieurs. Il est en baisse de 7,1 % par rapport à l'année 2011.

Le chapitre 68, dotations aux amortissements a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires soit pour 3 200 €. Il correspond à la provision pour dépréciation des comptes de tiers.

En recettes de fonctionnement, le chapitre 002, excédent antérieur reporté, une somme de 435 267 € avait été inscrite au budget, celle-ci ne fait pas l'objet de réalisation.

Le chapitre 013, atténuations de charges représente 138 276 €, il est en dépassement par rapport aux prévisions budgétaires de 38,3 %. Ce chapitre reprend essentiellement les remboursements de salaires des agents de déchetterie pour 118 493 €, soit une hausse de 28 % par rapport à 2011 en raison du versement de 5 trimestres. On trouve également à ce chapitre les remboursements de salaires pour maladie pour 18 982 €, soit une hausse de 54,4 % par rapport à 2011.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections est de 10 444 € ; il est conforme au budgétisé et correspond aux amortissements des subventions.

Le chapitre 70, ventes de produits, de prestations de service représente 1 441 905 € ; il est supérieur au budgétisé de 2,4 %. Il correspond essentiellement au produit de la REOM pour 1 440 388 €, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2011 et au produit des composteurs pour 1 238 €.

Le chapitre 74, subventions d'exploitation est de **93 044 €**. Il est en sur-réalisation par rapport au budgétisé de **53,8 %**. Ce chapitre reprend essentiellement les versements du Sytevom pour la collecte sélective pour **84 286 €**, soit une hausse de **67,1 %** par rapport à 2011, l'intéressement au programme local de prévention pour **2 260 €**, soit une baisse de **75,9 %** par rapport à 2011 et les remboursements de salaires des contrats aidés (CUI) pour **6 497 €**.

Le chapitre 77, produits exceptionnels représente **274 €**, ce qui correspond à la cession du véhicule MERCEDES pour **200 €**, et à des arrondis de règlement concernant la facturation de la redevance pour **74 €**.

Le chapitre 78, reprise sur amortissement et provisions a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires ; il représente **3 200 €**, ce qui correspond à la reprise de la provision pour dépréciation des comptes de tiers.

Investissement

La section d'investissement se solde par un taux de réalisation en dépenses de **11,7 %**. Ce taux est faible en raison de la non-réalisation sur l'exercice de certaines dépenses qui sont liées principalement à la mise en œuvre opérationnelle de la redevance incitative (benne, bacs, logiciel de facturation).

Néanmoins la section d'investissement permet de dégager un léger excédent sur l'exercice de **5 458,53 €** et avec les reports de **126 869,59 €**.

En dépenses, **le chapitre 020**, concerne les dépenses imprévues budgétisées à hauteur de **41 000 €** qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections est de **10 444 €**. Il est conforme au budgétisé et correspond aux amortissements des subventions. Il reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts est de **8 987 €**. Il est conforme au budgétisé et représente le remboursement du capital des emprunts.

Au chapitre 20, immobilisations incorporelles une somme de **10 000 €** avait été budgétisée pour changer le logiciel de facturation, ce qui est lié à la mise en place de la redevance incitative et qui de fait n'a pas été engagée.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles a été réalisé à **1,7 %** soit pour **8 288 €**. Il comprend le réapprovisionnement de notre stock de bac pour **7 177 €**, les frais d'acte notarié pour l'acquisition du terrain d'Echenans pour **612 €**, ainsi que l'acquisition d'une tablette informatique pour le fonctionnement du service pour **499 €**. Ce chapitre est en sous-réalisation car la réserve budgétaire qui avait été faite pour l'acquisition de bacs pour la mise en place de la redevance incitative, ainsi que pour l'acquisition d'une benne n'ont pas eu lieu.

Le chapitre 23, immobilisations en cours représente **42 247 €**. Ce chapitre a un fort taux de réalisation, à savoir **80,7 %** car les travaux pour l'extension des garages ont été soldés, seul la maîtrise d'œuvre pour les locaux sociaux n'a pas été réalisée, elle est reportée sur 2013.

En recettes, **au chapitre 001**, solde d'exécution reporté, une somme de **121 411 €** avait été inscrite au budget, celle-ci ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections est de **65 550 €**. Il est conforme au budgétisé. Il correspond aux amortissements des biens, et reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves a été réalisé à **12 %**, soit pour **9 876 €**. Il correspond au remboursement du FCTVA pour 3 trimestres. Ce chapitre est en sous-réalisation en raison du faible taux de réalisation du chapitre 21 en dépenses d'investissement et du fait qu'il manque un trimestre de FCTVA.

Le chapitre 13, subventions d'investissement avait été budgétisé à hauteur de **8 000 €**, et n'a pas été réalisé. Ce chapitre concernait la subvention DETR pour les garages. Etant donné le retard sur le paiement des soldes de travaux, cette subvention sera décalée sur l'exercice 2013.

En conséquence, et conformément aux perspectives budgétaires, l'exercice 2012 est très positif car les excédents de fonctionnement et d'investissement sont confortés et le résultat des deux sections confondues laisse apparaître un excédent global cumulé de **691 304,30 €** en intégrant les reports cumulés.

Jacques ABRY, au vu de l'excédent se demande s'il ne serait pas pertinent de rembourser l'emprunt en cours.

Le Président précise que cette solution n'a pas été envisagée, et qu'il peut même être question d'un nouvel emprunt compte tenu de l'importance des investissements à réaliser.

Jacques ABRY explique qu'il est conscient des investissements à engager mais qu'aujourd'hui les conditions d'emprunt sont favorables et qu'à ce titre il faut que la CCPH vérifie qu'elle n'a pas intérêt à solder son emprunt pour en reconstituer un nouveau.

Le Président indique que la question sera étudiée.

Le Président quitte la salle, Gérard CLEMENT appelle l'assemblée à voter.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe Ordures ménagères celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 557 977,65 €
	Section d'investissement :	69 968,24 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 687 144,82 €
	Section d'investissement :	75 426,77 €

Le Président, revient et présente l'affectation des résultats de l'exercice.

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité affecte les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	435 267.54 €	129 167.17 €	564 434.71 €
Investissement	121 411.06 €	5 458.53 €	126 869.59 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 2821 € et en recettes pour 0 €, ils se soldent par un besoin de financement de 2 821 €, qui est couvert par l'excédent d'investissement dégagé sur l'exercice.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2013 : Excédent	564 434,71 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	126 869,59 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses) : besoin de financement	- 2 821,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	124 048,59 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	564 434,71 €
3. Report en investissement au R/001	126 869,59 €

◆ Gérard CLEMENT présente le CA du budget annexe transport.

En 2012, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **84 348,92 €** soit **60,3 %** des crédits votés au BP. Le total des recettes s'élève également à **84 348,92 €** soit **60,3 %** des crédits votés. La section de fonctionnement s'équilibre grâce à la subvention d'équilibre du budget principal qui a été réalisée pour un montant de **41 914,91 €**.

DEPENSES		2012	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	135 250,00 €	80 685,24 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 614,00 €	3 663,68 €
Total DEPENSES		139 864,00 €	84 348,92
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>60,3 %</i>	

RECETTES		2012	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	11 000,00 €	11 675,70 €
74	Dotations, subventions et participations	128 413,00 €	72 222,22 €
Total RECETTES		139 864,00 €	84 348,92 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>60,3%</i>	
<i>Résultat sur l'exercice</i>		<i>0,00 €</i>	
<i>Résultat antérieur reporté</i>		<i>0,00 €</i>	
<i>Résultat cumulé</i>		<i>0,00 €</i>	

En 2012, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **451,00 €** soit **4,9 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **3 663,68 €** soit **39,8 %** des crédits votés au BP.

La section d'investissement fait état d'un excédent de **3 212,68 €**.

DEPENSES		2012	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 500,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	4 247,38 €	0,00 €
Total DEPENSES		9 198,38 €	451,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>4,9%</i>	

RECETTES		2012	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	4 584,38 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 614,00 €	3 663,68
Total RECETTES		9 198,38 €	3 663,68 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>39,8%</i>	
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>		<i>+ 3 212,68 €</i>	
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>		<i>+ 4 584,38 €</i>	
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>		<i>+ 7 797,06 €</i>	
Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)			+ 3 212,68 €
Résultat des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)			+ 7 797,06 €

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2012

Fonctionnement

Pour cette troisième année budgétaire, une subvention du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement a été nécessaire. Cette année, elle a été réalisée à hauteur de **41 914 €** au lieu des **78 413 €** initialement prévue.

La section de fonctionnement a été réalisée globalement à hauteur de **60,3 %** avec **80 685 €** en charges à caractère général au **chapitre 011**, soit un taux de réalisation de **59,7 %**. Ces dépenses correspondent essentiellement à la prestation de service du GIHP pour **76 946 €**, et à divers frais nécessaires au fonctionnement du service (téléphonie, communication, affranchissement et coûts copies). Ce chapitre est en sous réalisation car il subsiste des décalages important dans le paiement des factures du GIHP. 10 mois sur 12 ont été facturés seulement ce qui explique pour partie ce décalage entre la prévision budgétaire et sa réalisation effective.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre section a été réalisé à **79,4 %**, il reprend les amortissements des biens pour **3 663 €**.

En recettes, **au chapitre 042**, opérations d'ordre entre section, on retrouve les amortissements des subventions pour **451 €**. Ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires.

Au chapitre 70, ventes de produits et prestations de service nous retrouvons la régie correspondant à la vente des tickets pour **11 675 €**, soit un taux de réalisation supérieur à nos prévisions budgétaires de **+ 6,1%**.

Ce chapitre est en hausse de **21 %** par rapport à 2011 confirmant ainsi la bonne santé du service et son succès.

Le chapitre 74, dotations, subventions et participations a été réalisé à **56,2 %**, soit pour **72 222 €** ; il comprend la subvention d'équilibre du budget principal pour **41 914 €**, laquelle est en baisse de **35,7 %** par rapport à 2011. Ce chapitre intègre également la subvention du Conseil général qui participe à hauteur de 50 % du déficit du service transport à la demande. Cette dernière est en hausse de **25 %** par rapport à 2011, et représente **30 307 €**.

Investissement

En dépenses, en section d'investissement, **au chapitre 040**, opérations d'ordre entre section, on retrouve les amortissements des subventions pour **451 €**. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042 ; il est conforme aux prévisions budgétaires.

Au chapitre 21, immobilisations corporelles, des dépenses d'équipements nécessaires à la mise en place du service (panneaux, présentoirs, ...), avaient été budgétisées pour **4 500 €**, celles-ci n'ont pas été réalisées.

Au chapitre 23, immobilisations en cours, des travaux de terrassement de ces équipements avaient été budgétisés pour **4 247 €**, ils n'ont pas été réalisés.

En recettes, **le chapitre 001**, correspond au solde d'exécution d'investissement reporté, il ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre section a été réalisé à **79,4 %**. Il concerne les amortissements des biens pour **3 663 €**. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042, opérations d'ordre entre section.

En conséquence, pour la troisième année d'exécution de ce budget, la section de fonctionnement s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de **41 914 €**. Quant à la section d'investissement elle se solde par un excédent de **3 212,68 €**.

Globalement ce budget se solde par un résultat cumulé excédentaire, 2 sections confondues, de **7 797,06 €**.

Le Président quitte la salle, *Gérard CLEMENT* appelle l'assemblée à voter.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe transport celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	84 348,92 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	84 348,92 €
	Section d'investissement :	3 663,68 €

Le Président revient dans la salle et présente l'affectation des résultats de l'exercice.

L'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	+ 4 584.38 €	+ 3 212.68 €	+ 7 797.06 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2013	0,00 €
Solde d'investissement : Excédent	7 797,06€
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	7 797,06 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au R/001	7 797,06 €

◆ *Gérard CLEMENT* présente le CA du budget annexe CAPC.

En 2012, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **115 790,76 €** soit **94,3 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève à **119 647,08 €** soit **97,4 %**. La section de fonctionnement se solde par un excédent de **3 856,32 €**.

DEPENSES		2012	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	34 876,65 €	28 322,33 €
012	Charges de personnel	3 500,00 €	3 061,87 €
042	Opérations d'ordre entre sections	73 591,00 €	73 589,74 €
66	Charges financières	10 817,00 €	10 816,82 €
Total DEPENSES		122 784,65 €	115 790,76 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>94,3 %</i>	

RECETTES		2012	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté	10 867,65 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
70	Produits des services	11 300,00 €	16 703,98 €
75	Autres produits de gestion courante	59 000,00 €	61 327,57 €
Total RECETTES		122 784,65 €	119 647,08 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>97,4%</i>	
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>		<i>+ 3 856,32 €</i>	
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>		<i>+ 10 867,65 €</i>	
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>		<i>+ 14 723,97 €</i>	

En 2012, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **58 266,52 €** soit **49,8 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **74 282,74 €** soit **63,5 %** des crédits votés au BP. La section d'investissement dégage un excédent qui s'élève à **16 016,22 €**.

DEPENSES		2012	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
020	Dépenses imprévues d'investissement	2 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
16	Remboursement d'emprunts	60 392,22 €	16 650,99 €
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		117 009,22 €	58 266,52 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>49,8%</i>	

RECETTES		2012	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	43 418,22 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	73 591,00 €	73 589,74 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	693,00 €
Total RECETTES		117 009,22 €	74 282,74 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>63,5%</i>	
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>		<i>+ 16 016,22 €</i>	
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>		<i>+ 43 418,22 €</i>	
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>		<i>+ 59 434,44 €</i>	
<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>			<i>+ 19 872,54 €</i>
<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>			<i>+ 74 158,41 €</i>

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2012

Fonctionnement

En section de fonctionnement, en dépenses le **chapitre 011**, charges à caractère général, représente **28 322 €** soit un taux de réalisation de **81,2 %**. Ce chapitre concerne essentiellement les dépenses liées aux charges du bâtiment (électricité, eau, chauffage, maintenance, entretien, petit équipement,...), les honoraires de gestion locative alloués au SIRES pour **3 277 €**, ainsi que la taxe foncière pour **6 075 €**. Ce chapitre est en hausse de **7,8 %** par rapport à 2011.

Le chapitre 12 concerne les charges de personnel affectées à l'entretien du Centre d'Affaires pour **3 061 €**, soit un taux de réalisation de **87,5 %** du budget voté.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections est conforme aux prévisions budgétaires, il correspond aux amortissements des biens pour **73 589 €**.

Le chapitre 66, charges financières reprend la part des intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire, pour **10 816 €**. Ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires.

En recettes, au **chapitre 002**, excédent antérieur reporté, une somme de **10 867 €** avait été inscrite au budget ; celle-ci ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Au **chapitre 042**, opérations d'ordre entre sections, on retrouve les amortissements des subventions pour **41 615 €**, conformément aux prévisions budgétaires.

Au **chapitre 70**, produits des services **16 703 €** ont été refacturés aux locataires au titre des provisions pour charges provenant des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en hausse de **7,8 %** par rapport au budgétisé mais il reste stable par rapport à 2011.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante représente **61 327 €**, il est en hausse de **6,9 %** par rapport à 2011 grâce à une facturation en année pleine pour quatre entreprises et ceci malgré une baisse de fréquentation de la salle de réunion. On retrouve donc dans ce chapitre les loyers (**61 277 €**) qui ont été encaissés pour les entreprises *Delplanque*, *Ysentis*, *Gaussin* et *Celtis* et la location de la salle de réunion pour **50 €**. Ce chapitre est en hausse de **3,9 %** par rapport au budgétisé.

Investissement

En dépenses, au **chapitre 020**, dépenses imprévues nous avons budgétisé une somme de **2 000 €**, qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections reprend les amortissements des subventions pour **41 615 €**. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au **chapitre 042**, il est conforme au budgétisé.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts correspond à la part en capital du remboursement du prêt. Il s'élève à **16 650 €**, soit **27,6 %** du budgétisé. La différence correspond à la somme inscrite lors du vote du BP pour équilibrer le budget.

Au chapitre 21, immobilisations corporelles une somme de **3 000 €** avait été budgétisée pour divers équipements (mobilier) qui n'ont pas été engagés.

Le chapitre 23, immobilisations en cours n'a pas été réalisé. Nous avons budgétisé une « provision » pour travaux de **10 000 €**.

En recettes, **le chapitre 001**, solde d'exécution reporté une somme de **43 418 €** avait été inscrite au budget, celle-ci ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections concerne les amortissements des biens pour **73 589 €**. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au **chapitre 042**, et est conforme au budgétisé.

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées s'élève à **693 €**, il correspond au dépôt de garantie de l'entreprise Celtis qui n'était pas connu au moment de la préparation budgétaire.

En conséquence, cette section d'investissement est excédentaire de **16 016,22 €** sur l'exercice, et avec l'excédent reporté de **43 418,22 €**, elle se solde à **59 434,44 €**.

Quant à la section de fonctionnement elle se clôture par un excédent de **3 856.32 €** sur l'exercice, et avec l'excédent reporté de **10 867,65 €**, elle se solde à **14 723,97 €** en cumulé et pour la deuxième année consécutive elle n'est pas équilibrée par une subvention du budget principal.

Globalement ce budget se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de **74 158.41 €**.

Le Président quitte la salle, *Gérard CLEMENT* invite l'assemblée à voter.

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif du budget annexe centre d'affaires celui-ci étant conforme au compte de gestion du perceuteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	115 790,76 €
	Section d'investissement :	58 266,52 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	119 647,08 €
	Section d'investissement :	74 282,74 €

Le Président revient et présente la reprise des résultats de l'exercice.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 10 867.65 €	+ 3 856.32 €	+ 14 723.97 €
Investissement	+ 43 418.22 €	+ 16 016.22 €	+ 59 434.44 €

AFFECTION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2013 : (Excédent)	14 723,97 €
Solde d'Investissement : Excédent d'investissement	59 434,44€
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	59 434,44 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	14 723,97 €
3. Report en investissement au R/001	59 434,44 €

◆ *Le Président* rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale, une formalité obligatoire pour toutes les communes et structures intercommunales comprenant au moins une Commune de 3 500 habitants ou plus et ceci conformément à l'article 15 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget prévisionnel. Ce débat constitue, selon une jurisprudence constante, une formalité substantielle de la procédure budgétaire et doit donner lieu à une délibération, qui toutefois n'emporte pas, par elle-même, de caractère décisionnel.

Après un rappel de l'environnement territorial, le Président expose les grandes lignes du pacte fiscal et financier de la communauté de communes qui devra être finalisé au cours de l'année 2013. Il présente ensuite à l'assemblée communautaire les perspectives générales, la stratégie fiscale et financière et les orientations budgétaires 2013.

Après avoir évoqué les points forts du budget 2013 dont le programme d'investissement, le Président invite chacun des vice-présidents dans le cadre de sa délégation à présenter les orientations budgétaires de l'année.

Jacques ABRY explique que la CCPH devra être prudente car l'on sait que la baisse des dotations sera encore plus importante à l'avenir. Il faudra probablement que la communauté de communes réduise la voilure, il n'est pas envisageable de compenser la baisse des dotations d'états sur les ménages.

Le Président précise que l'on est dans une prévision de baisse des dotations de l'Etat mais que cela dit des économies sont réalisées du côté de l'Etat en raison notamment de la stabilité de l'euro, de la gestion de la dette.

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

Le Président propose à l'assemblée d'inscrire à l'ordre du jour le vote du versement du fonds de concours à la ville.

Le Conseil communautaire à l'unanimité accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour. *Le Président* propose au conseil communautaire l'attribution d'un fond de concours à la ville d'Héricourt à hauteur de 376 000 € avec versement mensuel, conformément au pacte fiscal.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le versement de ce fonds de concours et autorise le Président à procéder à son versement.

◆ *Robert BOURQUIN* expose que lors du transfert de la cantine Grandjean à la CCPH en 2004, les bâtiments n'avaient pas été cédés à la CCPH dans l'attente de bien définir la délimitation des espaces entre les locaux scolaires, la partie habitation attenante, la partie production des repas et les espaces arrières ouverts sur les locaux communs (salle de sport, bassin d'apprentissage...).

Entre temps, compte tenu de la hausse régulière des effectifs, a été prise la décision de mettre aux normes la cuisine puis finalement de réaliser une cuisine centrale ce qui a retardé le transfert des bâtiments.

La création de la cuisine centrale étant désormais achevée, un document d'arpentage a été réalisé sur le partage des espaces en accord avec la Ville d'Héricourt.

La CCPH sera en conséquence propriétaire des parcelles AR 760, AR 762 et AR 765 pour une emprise totale de 11 ares et 39 centiares et sera chargée de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, ce que nous faisons déjà actuellement.

Cette cession sera effectuée à l'euro symbolique.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité se prononce favorablement pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AR 760, AR 762 et AR 765 comprenant les accès et les bâtiments hébergeant la cuisine centrale et la salle de restauration.

◆ *Lionel HENISSE* expose que comme chaque année les structures partenaires de la CCPH en matière d'emploi et d'insertion professionnelle ont présenté leur demande de subvention relative à l'exercice 2013.

1. Subvention « Mission d'insertion d'emploi et de formation » - Mission locale / Espace Jeunes

Il s'agit de venir renforcer l'offre de service de la mission locale sur les deux cantons d'Héricourt se décline ainsi :

- Accueil de proximité du public jeune
- Accompagnement à la recherche d'une formation ou d'un emploi,
- Préparation au recrutement, ...

La subvention demandée se monte à **14 000 €** pour l'année 2013. Il est à noter que ce montant est en augmentation de 2000 euros par rapport à l'année 2012 suite à l'accord pris avec la Ville d'Héricourt qui prévoit de se désengager progressivement de sa participation au fonctionnement de la Mission Locale au même titre que le désengagement des communes du Pays d'Héricourt qui est effectif depuis la création de la CCPH.

2. Subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - Jardins du Mont Vaudois

La CCPH soutient l'action du chantier d'insertion « Les jardins du Mont Vaudois » depuis plusieurs années. Le montant de la subvention versé à la structure est de **15 000 €** depuis 2010. Il est proposé au conseil communautaire de renouveler cette subvention pour le même montant.

3. Subvention « Mission d'insertion, accueil, formation »

L'ADCH a renouvelé sa demande de subvention pour un montant de **20 000 €**. En 2012, cette subvention avait pour objectif l'accueil, l'orientation et l'information des publics à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Il est proposé au conseil communautaire de renouveler cette subvention pour le même montant.

Remarque : Comme en 2012, la CCPH pourra solliciter l'ADCH pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. En 2012, cette convention a été conclue pour un montant de 50 000 €.

4. Prestation intermédiation sur le marché du travail – Mission Locale.

Dans le cadre de sa politique en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, la CCPH souhaite recourir à la mission locale pour la poursuite d'une action engagée depuis 2005. Cette dernière a pour objectif d'aller à la rencontre des entreprises implantées sur les deux cantons d'Héricourt et plus largement sur la zone d'emploi de l'Aire urbaine afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

En 2012, 42 entreprises dont 32 des cantons d'Héricourt ont été rencontrées. 22 jeunes ont ainsi pu bénéficier d'une période d'immersion en entreprise. 11 d'entre eux ont accédé à un emploi (4 contrats d'apprentissage, 4 CAE, 3 contrats initiative emploi dont 1 en CDI).

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler la convention de prestation « Intermédiation sur le marché du travail » pour un montant identique à celui de 2012 soit **4000 €**

Les crédits seront inscrits au Budget 2013.

Jean-Jacques JOLY interroge le président quant aux conventionnements avec l'ADCH et la mission locale qui n'apparaissent pas dans ce rapport.

Le Président lui précise que ceux-ci seront présentés lors du vote du budget.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide les montants des demandes de subvention présentées et autorise le Président à procéder au versement d'une subvention de 14 000 € à la Mission Locale, de 15 000 € aux Jardins du Mont Vaudois, et 20 000 € à l'ADCH et à la signature d'une convention de prestation pour un montant de 4 000 € avec la Mission Locale.

◆ *Jean-Jacques SOMBSTHAY* rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Général de Haute-Saône.

Conformément aux dispositions réglementaires qui régissent les fonds de concours, il s'avère que le montant du fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

La commune de Villers-Sur-Saulnot sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **647.40 €**, soit 15 % de la subvention de 4 316 € versée par le Conseil Général.

La commune de Verlans sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **923.85 €**, soit 15% de la subvention de 6 159 € versée par le Conseil Général.

La commune de Chavanne sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **837.75 €**, soit 15 % de la subvention de 5 585 € versée par le Conseil général.

La commune d'Echenans sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **2 380.65 €**, soit 15% de la subvention de 15 871 € versée par le Conseil Général.

La commune de Tavey sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **294.45 €**, soit 15% de la subvention de 1 963 € versée par le Conseil Général.

La commune de Chenebier sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **1 895.70 €**, soit 15% de la subvention de 12 638 € versée par le Conseil Général.

Les crédits seront inscrits au Budget 2013.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte les montants de ces fonds de concours AED et autorise le Président à procéder à leur versement.

◆ *Jean-Jacques SOMBSTHAY* rappelle que lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2011, il a été décidé d'attribuer une enveloppe de fonds de concours aux communes.

La commune d'Echenans-sous-Mont-Vaudois a déposé une demande de fonds de concours à hauteur de **19 695 €** au titre de travaux de voirie pour la première tranche de l'Eco-hameau "Les Coires".

La somme sollicitée est la totalité du fonds de concours attribué à la commune.

Le coût total du projet s'élève à **151 337.54 €** avec une participation de **113 390.89 €** de la commune.

Les crédits seront inscrits au Budget 2013.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer un fonds de concours de **19 695 €** pour le projet susvisé et autorise le Président à la signature de la convention fixant les modalités d'attribution.

◆ *Luc BOULLEE* explique que dans le cadre de l'implantation du terrain de foot sur la commune de Brevilliers, il est nécessaire d'acquérir une parcelle privée qui jouxte les terrains de la commune et qui sont utiles au projet dans son ensemble.

Mme GEORGES (épouse JACCOTEY) a accepté la vente de la parcelle sise à Brevilliers cadastrée section ZD n°17 d'une superficie de 30 ares à la CCPH.

Cette acquisition se fera en l'état et comprend l'exploitation par la CCPH des boisements selon les montants qui ont été estimés par l'ONF.

Valeur foncier :	3 000 €
Valeur bois exploitable :	2 650 €
Perte d'avenir du boisement :	<u>530 €</u>
	6 180 €

Il est à noter que Madame GEORGES n'a pas souhaité signer de promesse de vente et souhaite une vente directe lorsque le permis de construire sera délivré.

Les crédits seront inscrits au Budget 2013.

Luc BOULLEE intervient suite au discours de Jacques ABRY lors de l'assemblée générale du foot Haute Lizaine. Il rappelle les coûts à charge de la CCPH dans l'hypothèse d'un terrain stabilisé (500 000 €) et dans le cas d'un terrain synthétique (450 000 €), il souligne que le conseil communautaire a voté et validé le choix du synthétique et que de ce fait il n'y a pas à remettre ce point en question. Il ne peut pas laisser dire que si la CCPH avait fait le choix d'un stabilisé elle aurait alors eu les moyens d'entretenir le terrain de la Haute Lizaine. *Luc BOULLEE* souligne toutefois de manière positive que Jacques ABRY était précédemment opposé au projet de cuisine centrale et qu'il dit maintenant que c'est bien, il espère que dans 2-3 années les mêmes propos soient tenus à l'égard du terrain de foot synthétique.

Le Président souligne que lors de leurs interventions publiques les vice-présidents doivent modérer leurs propos et être prudents et ce d'autant plus qu'ils n'interviennent pas dans le cadre de leur délégation.

Jacques ABRY précise que les propos ont été mal entendus. Il précise ses propos : si la CCPH avait opté pour le projet de départ de la Haute Lizaine c'est-à-dire un simple terrain sans équipements annexes alors la CCPH aurait pu contribuer à l'entretien des autres terrains.

La CCPH a-t-elle les moyens pour un tel équipement, notamment dans une période où la question de l'augmentation des impôts est envisagée...?

Le Président rappelle qu'un terrain synthétique permet un entraînement par tous les temps, il s'agit là d'un équipement plébiscité et la CCPH est rassurée sur ce point. Les équipements sportifs participent pleinement à l'attractivité d'un territoire ainsi que le montrent des rapports sur ce point.

Le Conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à acquérir dans ces conditions la parcelle de Mme GEORGES et l'autorise à la signature des documents afférents

◆ *Luc BOULLEE* expose que lors du conseil communautaire du 12 décembre, l'assemblée a approuvé le plan de financement proposé lequel intègre des subventions du Conseil général de Haute Saône. Conformément à la fiche E32 du guide des aides,

la communauté de communes doit s'engager par délibération à réserver un accès prioritaire à cet équipement, aux élèves collégiens et aux élèves du primaire.

Au cours des réflexions engagées sur ce projet, cette utilisation scolaire a été affirmée et c'est à ce titre que le Principal du Collège, tout comme le Proviseur du Lycée ont été associés aux diverses réunions du groupe de travail en charge de valider chaque étape du projet.

Aussi il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir confirmer cet accès prioritaire aux élèves du collège et du primaire ainsi qu'aux élèves du Lycée.

Patrick PAGLIA demande si les créneaux horaires seront précisés.

Le Président explique que cela sera sur le temps scolaire.

Michel CLAUDEL pose la question des mercredis.

Le Président précise qu'une gestion conjointe sera mise en place.

Patrick CHAPOULIE demande ce qu'il en sera d'une utilisation par la classe foot du collège.

Le Président répond qu'ils bénéficieront d'un créneau, il ajoute que l'ensemble de ces questions ne remet pas en cause le principe de mise à disposition tel que présenté.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le principe d'un accès prioritaire à ce nouvel équipement pour les élèves du collège et du primaire, autorise le Président à signer toutes conventions de mise à disposition de cet équipement à intervenir à l'issue des travaux.

◆ *Jacques ABRY* expose que le cabinet Delplanque et Associés loue depuis mars 2010 au Centre d'Affaires Pierre Carmien, un ensemble de bureaux avec sanitaires d'une surface totale de 112,43 m² comprenant le Plateau 1 (81,69 m²) et le Bureau C8 cellule 2 (30,74 m²).

A compter du 1^{er} avril 2013, Monsieur DELPLANQUE souhaite libérer le Bureau C8 cellule 2 destiné au stockage de ses archives pour louer la cellule C5 cellule 1 plus petite (16,30 m²).

Le bureau a émis un avis favorable à cette demande.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le bail en ses nouveaux termes.

◆ *Gérard CLEMENT* expose que lors de son assemblée du 12 décembre, le conseil communautaire a été informé du choix des entreprises pour la rénovation des chaufferies du Pôle périscolaire d'Echenans et du CSIAG, et du calendrier d'intervention de ses entreprises au cours des vacances de Noël et sur le début de l'année 2013.

Aujourd'hui ces travaux sont en cours de réception et les entreprises devraient dans les jours à venir transmettre leurs factures à la communauté de communes pour règlement.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de réalisation du terrain de football et des vestiaires des études de sols ont été nécessaires, pour permettre aux maîtres d'œuvre d'avancer sur les avant projets. Ces études ont été engagées et devraient être facturées à la communauté de communes au cours du premier trimestre.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter son budget primitif fin mars 2013. Or, durant le premier trimestre, la Communauté de communes va être amenée à réaliser les dépenses d'investissement décrites précédemment.

Cependant celles-ci n'ont pas fait l'objet de reports de crédit du BP 2012, malgré la Décision Modificative Budgétaire de décembre en raison d'une omission dans les restes à réaliser transmis au Trésor.

Conformément à la loi du 5/01/88 les collectivités territoriales sur autorisation du Conseil peuvent engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, afin de faire face aux dépenses d'investissement liées à ces travaux de chaufferie, et aux études de sol, il est proposé d'inscrire au chapitre 23 :

- à l'article 2313 " immobilisations en cours de construction " : 101 402.84 €
- à l'article 2312 "immobilisations en cours terrain" : 5 704.92 €

Pas de question.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du chapitre 23 avant le vote du budget primitif 2013, selon la répartition par article ci-dessus et dans la limite de 107 107.76 €.

◆ *Le Président* expose que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant la loi de 1984 au niveau des recrutements d'agents non titulaires vient modifier les dispositions applicables en matière de recours aux agents non titulaires.

Rappel du principe :

Les emplois au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des agents titulaires. Toutefois, par dérogation et dans des cas limités, les collectivités sont autorisées à :

- recruter un agent non titulaire de droit public pour la satisfaction d'un besoin temporaire,
- recruter un agent non titulaire de droit public sur un emploi permanent.

Il est donc nécessaire de procéder à la création d'emplois de non titulaires pour **renfort des équipes périscolaires** notamment sur le temps du midi au regard des effectifs

Période du 4 mars au 14 avril 2013.

- Création de quatre postes non permanents d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 8 heures hebdomadaires.
- Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 4 heures hebdomadaires.
- Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 2 heures hebdomadaires.
- Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 6 heures par semaine.

Période du 29 avril au 7 juillet 2013 :

- Création de trois postes non permanents d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 8 heures hebdomadaires.
- Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 4 heures hebdomadaires.
- Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 2 heures hebdomadaires.

- Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet à savoir 6 heures par semaine.

La rémunération sera basée sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation à savoir IB 297 IM 309.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide de créer les emplois de non titulaires pour les périodes dans les conditions susvisées.

◆ *Gérard CLEMENT* expose que la mise en place du protocole TIPI qui permet le paiement par internet sécurisé a été effectuée pour les services périscolaires et présente un taux d'utilisation particulièrement intéressant puisque 10% des usagers font ce choix de mode de paiement et 30% le font par la voie du prélèvement automatique.

La trésorerie d'Héricourt souhaiterait mettre en place ce mode de paiement pour la redevance OM afin d'offrir un mode de paiement supplémentaire aux usagers.

A noter que près de 31% de nos usagers ont déjà choisi le prélèvement automatique trimestriel et donc 69% ont opté pour le paiement annuel.

Ce sont ces derniers qui peuvent être concernés par le paiement sur internet.

Coût estimé : 0,25% du montant encaissé et 0,10 centime par paiement.

Soit pour une estimation de 1 000 foyers, un coût de l'ordre de 550 € / an.

Cette démarche n'engage aucun travail particulier au niveau de la CCPH et il est proposé d'étendre dans un second temps cette possibilité au multi accueil.

Le bureau a émis un avis très favorable.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à mettre en place TIPI pour les services OM puis au multi accueil et de signer tous les documents afférents.

◆ *Le Président* expose que Monsieur Yves KRATTINGER, Président de l'association Autoroute Atlantique – Rhin – Rhône sollicite les collectivités afin d'adopter la motion suivante :

Achever une liaison autoroutière transversale au Sud de la région capitale :

Une priorité fondamentale

L'association Autoroute Atlantique Rhin-Rhône, réunie en assemblée générale ordinaire ce jeudi 6 décembre 2012 rappelle l'importance de l'achèvement d'une liaison autoroutière continue de l'Ouest de la France aux frontières de l'Est de la France, en particulier avec la Suisse et l'Allemagne.

La finalisation de ces itinéraires répond à des impératifs économiques, à l'heure où l'Union Européenne devient l'échelle de référence en matière de transports de marchandises et de personnes.

Elle permettrait également d'assurer le désenclavement de certains territoires situés sur ces tracés et connaissant aujourd'hui une situation d'isolement : c'est d'abord par les infrastructures que l'on peut reconnecter les territoires et poser les fondations d'une croissance nouvelle.

De plus, vu que l'engorgement de la région capitale ne se réduit pas, ces itinéraires offrent au niveau national des perspectives de contournement des flux intéressantes en matière d'aménagement du territoire.

Ainsi, les membres de l'association considèrent unanimement comme étant des projets prioritaires la réalisation de l'A154 entre Nonancourt et Allaines, celle d'un itinéraire reliant Troyes, Auxerre et Bourges et l'achèvement de l'axe reliant Langres et Delle par l'A319 (A31 – Vesoul). Enfin, le lancement de discussions portant sur l'aménagement de la bretelle de Märkt permettrait avec profit d'envisager l'achèvement de la connexion de cette transversale avec l'Allemagne et la Suisse alémanique.

Le bureau a émis un avis favorable pour l'adoption de cette motion.

Le Président précise qu'il sera proposé lors du vote du budget d'adhérer à cette association.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions Danielle BOURGON et Claude STEVENOT – pouvoir-) adopte cette motion.

◆ Le Président rappelle que conformément aux délibérations n°50/2008, 64/2008 et n°76/2010, il doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- Marchés publics :

M296/2012	G2T	Rénovation chaudière gaz CSIAG	17/12/12	74 541.42 € HT
M297/2012	Beyler	Rénovation chaudière fioul Echenans	17/12/12	10 342.37 € HT
M329/2012	Schindler	Contrat de maintenance ascenseurs	10/12/12	3 770.00 € HT
M17/2013	cdg 70	Document unique	16/01/13	3740.00 € TTC

- Avenants aux Marchés publics : NEANT
- Contrat de location : NEANT
- Contrat d'assurance : NEANT
- Régies comptables : NEANT
- Dons et legs : NEANT
- Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- Actions en justice : NEANT
- Conventions de formation du personnel : NEANT
- Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 7 décembre 2012 au 4 février 2013**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
Périscolaire			
	3	8	3
	1	4	1
Renfort	1	2	1
Restauration scolaire			
	3	18	1
Structure Multi accueil			
Remplacement	3	28	3
Service environnement			
Remplacement	11	35	3
Entretien			
Remplacement			

Administratif			
Remplacement	1	20	1

Pas de question.

◆ *Le Président* expose que la directive européenne 89/391/CEE, transposée en droit français par la loi n°91-1414 du 31/12/1991, le décret n°2001 – 1016 du 05/11/2001 et la circulaire du 18/04/2002 prescrivent que l'élu employeur doit procéder à l'évaluation et la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés ses agents à travers l'élaboration d'un document unique.

Le Centre de Gestion de la Haute Saône a été saisi pour une proposition d'accompagnement en vue de la rédaction du document unique pour l'ensemble des services de la CCPH.

Le projet a été présenté au comité technique réuni le 6 février 2013 et a requis un avis très favorable.

Conformément à l'avis du bureau, et par voie de délégation de signature, le Président a signé la convention avec le CDG 70 soit une intervention de 22 jours pour tous les services de la CCPH et ce pour un montant total de 3 740 € TTC.

Il s'avère qu'un accompagnement financier de cette démarche est possible auprès de la CNRACL (caisse de retraite). Cette subvention consiste en une somme forfaitaire allouée par demi-journée pour chaque agent participant au groupe de travail du document unique.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès de la CNRACL via le Centre de Gestion pour la réalisation du document unique.

◆ *Martine PEQUIGNOT* expose que dans le cadre de l'OPAH, une demande de paiement a été déposée au titre des travaux de façades. L'attribution d'une subvention a été notifiée au propriétaire en novembre 2010 qui avait 2 ans pour réaliser ses travaux et ceux ci ont été réalisés en septembre 2012. Des délais administratifs ont retardé le dépôt du dossier de paiement à la CCPH et aujourd'hui le propriétaire nous sollicite sur l'avancement de son dossier et le paiement de cette subvention façade.

Paiement au titre des travaux de façades			
Propriétaire :	JECKER Christophe		
Adresse :	14 Rue du Levant 70400 ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS		
- Montant total des travaux	HT	8 293.50 €	
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	TTC	1 200,00 €	

Dans le cadre d'HABITAT 2020, 2 nouveaux dossiers ont été engagés au titre des façades et mobilisent les subventions de la CCPH.

Subvention : « façades »			
Propriétaire :	DERRIER Gilles		
Adresse :	4 Chemin du Sarey 70400 VERLANS		
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT	8 000,00€	
- Montant total des devis :	HT	8 305,00 €	
- Montant total retenu pour réservation subvention :	HT	8 000,00 €	
- Montant total retenu des factures :	HT	6 599,00	
	€		
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	660,00 €		

Subvention : « façades »	
Propriétaire :	LORDIER Alain
Adresse :	18 Rue Louis Renard 70400 HERICOURT
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT 8 000,00€
- Montant total des devis :	HT 7 850,00 €
- Montant total retenu pour réservation subvention :	HT 7 850,00 €
- Montant total retenu des factures :	HT 7 850,00 €
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :	785,00 €

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à procéder au paiement de la subvention OPAH pour un montant de 1 200.00 € et à procéder au versement des subventions façades pour les 2 dossiers HABITAT 2020 ci-dessus présentés.

◆ *Le Président* expose que la communauté de communes gère de manière conjointe avec l'Office Municipal des Sports d'Héricourt (OMS) les plannings des installations sportives, l'accueil des manifestations sportives,...

L'OMS est une structure associative loi 1901. Les statuts de cette association prévoient que l'OMS est administré par un comité directeur composé de 22 membres dont un membre désigné par le conseil communautaire de la CCPH parmi les membres actifs "représentants CCPH".

Ces membres actifs, membres de droit de l'OMS sont les membres de la Commission Culture-Equipements sportifs.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité désigne Luc BOULLEE, vice-président délégué, pour représenter la communauté de communes au sein du comité directeur de l'OMS.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h15.

Héricourt, le 14 février 2013

Le Président,

Fernand BURKHALTER